



## **Association Atout Forme Côte de Nacre**

3 Rue de l'Abbé Vengeon

14530 Luc-sur-Mer.

### **PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE.**

L'an deux mille vingt, le vingt-huit février à Ouistreham, 18 heures 00 s'est réunie l'assemblée générale de l'association Atout Forme Côte de Nacre sur convocation faite par la Présidente, Mme Audrey WILLIOT, dans la salle de la grange aux Dimes, 14150 OUISTREHAM.

Les divers documents (règlement intérieur de l'association, documents comptables, factures) sont mis à disposition des membres.

Les membres entrants en séance signent la feuille de présence. Il en résulte que 16 membres de l'association sur un total de 129 adhérents sont présents.

La séance est présidée par Mme Audrey WILLIOT, Présidente de l'association.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Mme VINCENT Dorothee, trésorière et membre du comité directeur de l'association, en remplacement de Mme REPUSSEAU - SORIN Stéphanie (démissionnaire).

La Présidente constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, que l'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise<sup>1</sup>.

La Présidente remercie les membres de leur présence, présente ses vœux à l'assemblée et demande si tous les participants valident le procès-verbal de l'assemblée générale de 2019. A l'unanimité, le PV est approuvé. Puis, la Présidente rappelle l'ordre du jour :

---

1

Au total, seize adhérents sont présents et vingt six pouvoirs ont été donnés soit 42 membres de l'association représentés.

1. Compte rendu et bilan moral (présenté par Mme la Présidente) ;
2. Rapport d'activité (présenté par M Robin VINCENT, cadre technique) ;
3. Rapport financier de l'exercice passé et de l'année en cours (présenté par la Trésorière, Mme Dorothee VINCENT) ;
4. Les votes ;
5. Questions diverses.

## **1. Compte rendu et bilan moral**

La Présidente retrace l'origine de la création de l'association «Atout Forme Côte de Nacre ». Cette dernière a été créée le 06 décembre 2016 par mesdames Audrey WILLIOT et Dorothee VINCENT. L'idée repose sur la volonté de créer sur Luc-sur-Mer une association multi-sports reposant sur le principe de la forme et de la santé pour tous. Cette association valorise la pratique fonctionnelle de l'activité physique et le maintien du bien-être et ce quel que soit l'âge de l'adhérent.

La Présidente laisse la parole à M Robin VINCENT, cadre technique, pour présenter le rapport d'activité.

## **2. Le rapport d'activité**

M Robin VINCENT présente le bilan du dernier été, « atout forme Summer 2019 ». Pour rappel, il y avait 2 activités gratuites pour toutes et tous sur la plage de Ouistreham : Le mardi matin et le jeudi matin. Un succès. En sus pour les adhérents et les touristes les activités de l'année furent prolongée tout l'été : 4 longe-côte, 2 yoga, 1 marche nordique, 1 Pilates.

L'association a également mis en place des stages de sauvetage en mer à destination d'un public jeune âgé de sept à seize ans (dès lors que ces derniers savent nager).

Cinq stages de cinq jours ont eu lieu comme l'an passé, mais à Ouistreham, et non plus Hermanville sur mer. C'est donc 3 stages de plus que l'année passée. Ces stages s'inscrivent de plus en plus dans le paysage de la côte et permettent aux enfants de découvrir une activité ludique et pédagogique.

La volonté de continuer à valoriser ces stages est clairement affichée pour une 3 ème année.

(M Romain BAIL, Maire de Ouistreham fait son entrée et signe le registre des présences.)

Concernant les activités du reste de l'année, l'objectif est de continuer à progresser et de satisfaire la demande, tout en gardant nos valeurs.

L'association a donc sur l'année en cours un beau planning avec au moins de 16 cours par semaine.

L'association a accueilli trois nouveaux éducateurs :

- Émilie BLOT: Yoga famille, Pilates (Remplace Mme LE TORC'H)
- Séraphin JONIAUX, titulaire du BNSSA pour le longe-côte (remplace M LOU)
- Laetitia TAILLEFAIRE: Zumba'cool.

La nouveauté apparue en septembre 2018 pour ce qui concerne la gestion des différents créneaux d'activité, à savoir la mise en place d'un logiciel d'inscription en ligne évolue en cette année 2019 - 20.

L'association change de logiciel pour pouvoir répondre à la demande. Un contrat avec « EVERSPORTS » est en place depuis avril 2019. Ce changement intervient suite au débat de l'an passé sur les failles de l'ancien logiciel. Ce dernier est plus complet et stable.

La parole est laissée à la Trésorière.

### **3. Rapport financier de l'exercice passé et de l'année en cours**

L'assemblée générale prend connaissance des comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2019. La Trésorière détaille tous les postes de dépense en s'appuyant sur le nouveau logiciel « Basicompta » ce qui permet à l'association d'apporter un détail plus poussé des recettes et dépenses engagées.

Puis, Mme Dorothée VINCENT présente le budget prévisionnel au titre de l'exercice 2019-2020.

Mme VINCENT expose une dépense conséquente, liée au départ en formation de M VINCENT Robin. Cette dépense est compensée par l'aide Uniformation préalablement autorisée.

Personne ne souhaitant apporter de commentaire, la Présidente reprend la parole pour procéder aux votes des différentes résolutions.

#### **4. Les votes**

##### **PREMIÈRE RÉOLUTION : vote du bilan financier 2018-2019**

Après lecture du comparatif « Dépenses-Recettes », il est constaté que le budget est respecté et l'assemblée générale approuve, sans réserve, les comptes de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Trésorière pour l'exercice écoulé.

Votent POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mises aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

##### **DEUXIÈME RÉOLUTION : vote du budget prévisionnel 2019-2020**

Après présentation du budget de l'exercice 2019-2020, l'assemblée générale approuve le dit budget tel qu'il lui a été présenté.

Votent POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mises aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

##### **TROISIÈME RÉOLUTION : TARIFS**

Les tarifs sont reconduits tels qu'ils existent déjà. Cependant un débat fait surface sur la transformation d'une adhésion séances Illimités (à l'année actuellement) sous forme d'abonnement à 45 Euros par mois (projet).

Suite à ce débat cette idée est abandonnée, et le vote est proposé.

Votent POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mises aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

**QUATRIEME RÉSOLUTION : les volontaires ou démissionnaires et la reconduction du bureau actuel**

La Présidente demande à l'assistance s'il y a des volontaires ou démissionnaires.

Aucune manifestation de l'assistance. Mme REPUSSEAU - SORIN Stéphanie n'ayant pas reconduit son adhésion, ni sa volonté de rester dans le comité directeur, sa démission est constatée et exposée à tous.

Après rappel de la composition des membres du Bureau<sup>2</sup>, de son fonctionnement et de son rôle par la Présidente, il est demandé si les adhérents souhaitaient reconduire dans leurs fonctions le comité directeur et ses membres.

Les candidats suivants se proposent :

- Coralie ROY: Secrétaire et membre du bureau
- Catherine PHILIPPART : membre du bureau

Il est procédé au vote pour chacun des candidats.

Votent POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mises aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

---

<sup>2</sup> Composition du Bureau : Mme Audrey Williot, Présidente ; Mme Dorothée Vincent, Trésorière ; et membre ; Mme Josiane Houssmaine, membre ; Mme Pauline Couteau, membre et Mme Laurence COUTIN, membre.

Les votes terminés, la Présidente demande à l'assemblée s'il y a des questions.

## **5. QUESTIONS DIVERSES :**

- Est abordé la question des tarifs étudiants et demandeurs d'emploi. Un débat incluant M le maire s'en suit. Une proposition est votée comme suit:

12 séances : 100 Euros

30 séances : 220 Euros

## **CINQUIEME RÉOLUTION : TARIFS SPÉCIAUX**

Votent POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mises aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

- Est abordé la question du téléthon : Pourquoi l'association n'a pas pris part au Téléthon et si elle compte le faire en 2020 ?

M VINCENT expose un contexte familial compliqué et un planning chargé sur ce week-end de téléthon, Mme la présidente espère bien pouvoir répondre présente en 2020

- Est abordé la question des cours à Luc sur mer : Les cours seront-ils maintenus ? Oui répond la présidente sauf décision contraire du maire M CHANU.
- Est abordé la question de la marche nordique : Reprise au printemps 2020.
- Est abordé la question de la nouvelle piscine de Ouistreham et de l'ajout d'activités aquatiques : aucune information ne peut être apportée pour le moment. M Le maire Rappelle qu'il faut attendre la fin des travaux.
- Est abordé la problématique des épis dangereux et « en fin de vie » sur la plage de Ouistreham et Colleville Montgomery, ainsi que la prise d'eau de mer de la thalasso de Ouistreham qui doit être signalée. M le maire note l'idée de signaler le tuyau dangereux et nous annonce que les épis seront refaits par l'État pour prévenir les mouvements massifs du sable.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures 05.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente et la Secrétaire.

